

Et si votre maladie était liée à votre activité professionnelle ?

L'apparition de certaines maladies peut être liée à l'activité professionnelle. Ces maladies peuvent alors être reconnues comme « maladies professionnelles ». Définition des maladies professionnelles, spécificités de la prise en charge, démarches à entamer... Voici les informations clés à connaître.

Cet article fait partie du dossier : [Maladie professionnelle : votre prise en charge](#)

10 octobre 2025

- [Partager sur X \(nouvelle fenêtre\)](#)
- [Partager sur Bluesky \(nouvelle fenêtre\)](#)
- [Partager sur Facebook \(nouvelle fenêtre\)](#)
- [Partager sur LinkedIn \(nouvelle fenêtre\)](#)

lien pour l'article : <https://www.ameli.fr/dordogne/assure/droits-demarches/maladie-accident-hospitalisation/maladie-professionnelle/et-si-votre-maladie-etait-liee-votre-activite-professionnelle>